

Metz, le 19 juillet 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur BAUMANN  
Les Jardins Fruitiers de Laquenexy  
4 rue Bourger et Perrin  
57530 LAQUENEXY

**OBJET** : Réalisation d'un forage pour les besoins en eau des Jardins Fruitiers de Laquenexy – Accord  
**RÉF.** : Dossier N° 57-2021-00280 – Dossiers PE – Forage - LAQUENEXY  
**PJ.** :

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à

**Réalisation d'un forage pour les besoins en eau des Jardins Fruitiers de Laquenexy  
Commune de LAQUENEXY**

Pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 22 juin 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de LAQUENEXY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,

  
Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- ANTEA GROUP – Monsieur LECHENARD

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)